

POINT FORT

«Critiquer les ‘tariffs’ de Donald Trump, c'est bien, mais regardons-nous aussi en face»

SURVEILLANCE DES PRIX. Stefan Meierhans juge que des contre-mesures aux droits de douane américains nuiraient aux consommateurs et observe un resserrement du crédit. Entretien.

Jonas Follonier

Il dit ne pas manquer de travail. Le Saint-Gallois Stefan Meierhans, en poste depuis près de 17 ans, est le surveillant des prix à la plus grande longévité. Selon le membre du Centre, corriger les prix abusifs pratiqués par des sociétés publiques ou des acteurs dominants du marché permettrait d'épargner des centaines de millions de francs aux entreprises et consommateurs suisses. Réforme du droit des cartels, resserrement du crédit, guerre commerciale: entretien avec «Monsieur Prix» dans les locaux de l'office fédéral qu'il dirige à Berne, comptant une vingtaine de collaborateurs.

«Il y a encore un grand potentiel d'optimisation des coûts dans ce pays.»

Stefan Meierhans
Surveillant des prix



Guerre commerciale

■ Certaines voix appellent à des contre-mesures aux droits de douane de 39% imposés par les Etats-Unis aux exportations suisses, par exemple une taxation de leurs services numériques. Quel effet auraient ces politiques sur les prix? Une hausse, pour les consommateurs suisses comme américains. Comme toujours avec les droits de douane et les taxes, ce sont les consommateurs qui passent à la caisse.

J'ai d'ailleurs toujours fait pression pour que la Suisse abolisse ses droits de douane industriels. Le libre commerce profite à tout le monde. A l'inverse, le protectionnisme fait monter les prix et réduit le choix. La population le constate tous les jours en allant faire ses courses. Critiquer les «tariffs» de Donald Trump, c'est bien, mais regardons-nous aussi en face. La Suisse compte d'importants droits de douane agricoles.

■ Comment la Suisse devrait-elle réagir à cette nouvelle donne

tarifaire sur le plan politique ou économique?

Des hausses de prix seront-elles inévitables?

Non, dans la mesure où il y a encore un grand potentiel d'optimisation des coûts dans ce pays. Ce potentiel se compte en dizaines voire en centaines de millions de francs. Nous avons annoncé mercredi dernier un accord amiable que j'ai obtenu avec La Poste. Le géant jaune prévoyait des augmentations de prix de 70,9 millions de francs pour 2026. La plupart de ces hausses – comme celle des envois de lettres – n'auront fina-

lement pas lieu. Quant à celles qui entreront en vigueur, elles seront compensées. Ce n'est qu'un petit exemple parmi d'autres de coûts qui auraient dû être pris en charge par les consommateurs et surtout par les entreprises, et qui ont pu être évités.

■ Quels sont les autres secteurs que vous surveillez où de telles économies pourraient être réalisées?

Je me bats depuis des années pour abaisser le taux d'intérêt que les monopoles du domaine de l'électricité peuvent appliquer à leurs investisse-

ments (ndlr: ce taux est répercuté sur le prix payé par les consommateurs). Nous pourrions épargner plus de 100 millions à la collectivité. Autre branche, la santé. Les primes d'assurance maladie concernent aussi bien les assurés que les entreprises. En effet, dans leur politique salariale, les employeurs sont obligés de tenir compte de ce que les gens doivent débourser pour leurs primes. Dernier exemple, les frais notariaux. Ceux-ci sont encore beaucoup trop élevés en Suisse romande en comparaison des tarifs pratiqués outre-Sarine. Ainsi,

pour le transfert d'une propriété d'une valeur d'un million de francs, les émoluments se montent à plus du double de ceux facturés en Suisse alémanique.

Entorses à la concurrence

■ L'Agefi a documenté un resserrement du crédit bancaire depuis 2023, en particulier pour les grandes entreprises. Constatez-vous aussi ce phénomène et estimez-vous qu'il soit lié au rachat de Credit Suisse par UBS?

Oui, je constate ce phénomène. Pour ce qui est de ses causes précises, nous en sommes encore au stade de l'hypothèse. En tout cas, c'est un fait que le rachat de l'établissement aux deux voiles a affaibli la concurrence dans le domaine de l'octroi de crédits. Des entreprises aussi bien que des particuliers m'écrivent, car ils ont de la peine à trouver des prêts.

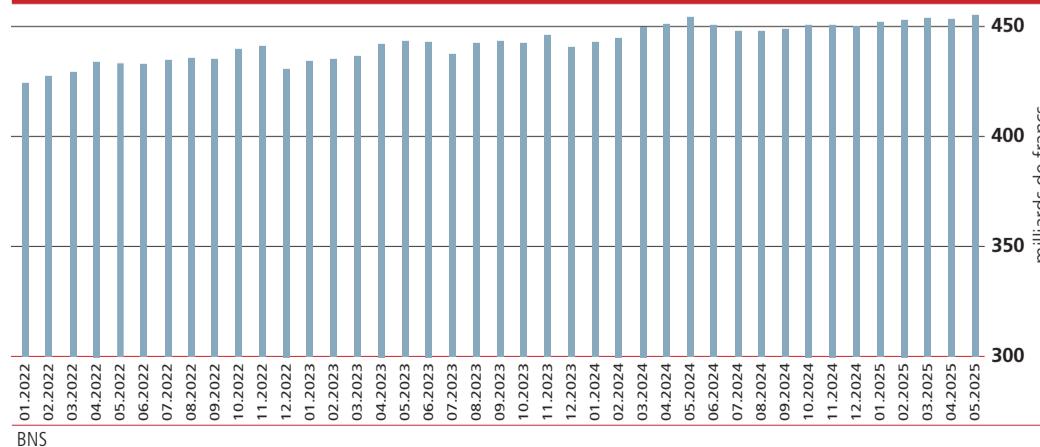
■ La Suisse ne s'est jamais faite à l'idée que les cartels sont forcément néfastes. Cette opinion majoritaire des économistes est dans l'ADN de l'Union européenne, mais pas de la Suisse.»

Stefan Meierhans

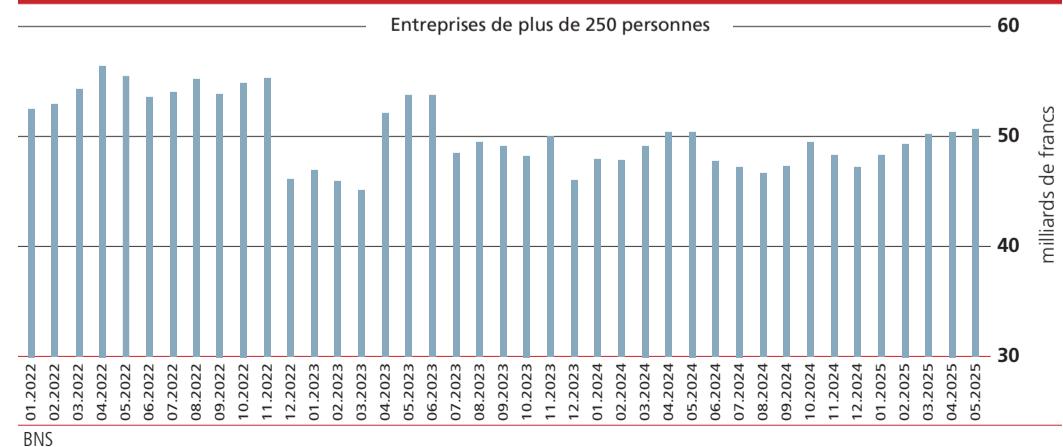
■ Le problème concerne donc aussi le segment des hypothèques?

Totalement. Je précise qu'il n'est pas de mon ressort de juger si le volume de crédits disponibles est suffisant. Observer si leur prix est abusif fait en revanche partie de mon mandat. Nous avons déjà soumis une série de questions à UBS, en nous appuyant sur

DES PRÊTS BANCAIRES STABLES DEPUIS 2024...



...SAUF POUR LES GRANDES ENTREPRISES



mercredi 13 août 2025

des enquêtes comme celle parue dans vos colonnes, et nous en sommes au deuxième questionnaire. Nous travaillons en parallèle avec des universités pour affiner notre étude et sommes en contact avec la Banque nationale, le gendarme de la finance (Finma) et la Commission de la concurrence (Comco). S'il s'avère qu'il y a discrimination, que certaines sociétés ne peuvent pas obtenir de financement bancaire, la Comco est habilitée à intervenir.

■ Une réforme de la Loi sur les cartels est sur la table du Parlement. En juin, le National a notamment décidé de rehausser les critères permettant à la Comco de juger si une entente de type cartellaire est suffisamment néfaste pour être qualifiée d'illicite. Assiste-t-on selon vous à un retour en arrière dans la lutte contre les cartels?

Je crains en effet que le vœu de la majorité bourgeoise de cette Chambre ne soit un retour aux années 1990 où la Suisse était encore le paradis des cartels. Ce qui s'est passé, c'est que certains cas particuliers d'entreprises sanctionnées par la Comco ont agité une frange de l'économie et l'ont rendue paranoïaque. D'après moi, la Suisse ne s'est en réalité jamais faite à l'idée que les cartels sont forcément néfastes. Cette opinion majoritaire des économistes est dans l'ADN de l'Union européenne, mais pas de la Suisse. C'est regrettable, car au-delà de la perte pour le consommateur, complexifier la tâche des surveillants de la concurrence rendrait les procédures plus longues. Une condition de l'Etat de droit est pourtant que les gens comprennent la loi et qu'elle soit facile à appliquer. L'insécurité juridique, qui fait tourner toute une industrie d'avocats, nuit aux assujettis et à l'économie.

Surveillance des prix

■ En intervenant, l'Etat ne fausse-t-il pas les prix? Ne serait-ce pas aux consommateurs ou producteurs victimes d'un acteur dominant ou d'un cartel de le boycotter?

Dans les cas qui nous intéressent, les victimes de prix abusifs n'ont pas la possibilité de se tourner vers d'autres acteurs. Je vais l'illustrer avec deux cas différents. Le premier est celui des hôpitaux. Un patient peut-il vraiment se payer le luxe de traverser la Suisse pour aller se soigner dans un hôpital moins cher si les établissements proches de chez lui pratiquent des tarifs abusifs? D'autant plus si c'est une personne âgée qui souhaite recevoir la visite de sa famille. Second cas, celui

des plateformes numériques. J'ai par exemple exigé en mai du géant de la réservation en ligne Booking une réduction de presque 25% de ses commissions en Suisse, car nous avons pu établir qu'elles étaient abusives. Imaginez ce que cela signifierait si c'était aux hôtels suisses de se retirer de ce site. Ils se feraient manger sur-le-champ. Quant à imaginer que tous les hôtels du monde se retirent en même temps, c'est une illusion.

«Le prix juste est déterminé par les coûts de l'entreprise, plus un bénéfice jugé équitable.»

Stefan Meierhans

■ Qu'est-ce qu'un prix juste?

Le législateur ne m'a pas donné de réponse claire à ce sujet, mais a décidé de plusieurs méthodes pouvant être utilisées. L'une d'elles est celle des coûts. Le prix juste est déterminé par les coûts de l'entreprise, plus un bénéfice jugé équitable.

■ Alors, qu'est-ce qu'un bénéfice équitable?

Pour le déterminer, nous prenons un assortiment d'autres entreprises en situation de concurrence dans une branche similaire et nous calculons la rémunération du capital à l'aide d'outils mathématiques. Une autre méthode est celle du benchmark, c'est-à-dire la comparaison des coûts, que nous utilisons parfois dans le secteur de la santé. La méthode de la rémunération du capital est plus complexe pour les plateformes numériques et nécessite d'être accompagnée par des méthodes alternatives, car ces sociétés ont relativement peu de coûts d'investissement. Les surveiller est important, car elles ont une tendance naturelle au monopole par l'effet de réseau: plus leur produit ou service est utilisé par un nombre important d'utilisateurs, plus il est désirable. Ce qui peut mener à des prix abusifs.

■ Vous êtes le quatrième surveillant des prix centriste, sur sept.

Deux ont été socialistes

et un UDC. Pourquoi cette surreprésentation,

et l'absence de PLR?

Je suis convaincu que la vision des différents surveillants des prix est la même, quel que soit leur parti. Elle se caractérise à la fois par une compréhension des bienfaits du marché et par l'idée réaliste qu'il y a des cas où la concurrence est impossible.

L'Etat est alors là pour obtenir des prix au plus proche de ceux qui seraient obtenus dans un marché concurrentiel.■